

Votre enfant souhaite faire de la trompette

La trompette est l'instrument le plus aigu de la famille des cuivres ayant acquis ses lettres de noblesse avec Maurice André. Elle a la particularité d'avoir le pouvoir de puissance et de douceur suivant la demande musicale. C'est certainement le seul instrument que l'on trouve couramment dans tous les styles de musique (jazz, classique, ancienne, traditionnelle, variété), de formations différentes : soliste, quintette, grand ensemble de cuivre, orchestre symphonique.

Contrairement aux idées reçues, la trompette de par sa diversité peut être jouée aussi bien par les filles que par les garçons. Cet instrument par son caractère, son intensité, sa technique respiratoire est très proche de l'utilisation de la voix comme pour le chant. Il est possible de commencer la trompette dès le CE1 en fonction de la morphologie et de la dentition de l'enfant.

Il aura besoin...

- de partitions. Les photocopies sont formellement interdites et rigoureusement punies par la loi ;
- d'un cornet à pistons. L'élève débute sur cet instrument pour la douceur du son, la souplesse, la vélocité et la facilité de son jeu. Le cornet peut être loué au conservatoire pour la 1^{ère} année (tarifs disponibles sur le [site du Conservatoire & Orchestre de Caen](#)). Dès la 2^{ème} année, il faudra prévoir l'achat d'un instrument, un cornet ou une trompette en si bémol suivant la morphologie de l'enfant (valeur neuve de 600 € environ - embouchures et produits d'entretien compris). Au cours du cycle II, il est nécessaire d'acquérir une trompette en si bémol d'une valeur de 1 900 € et d'une sourdine sèche. Pour le cycle III, l'achat d'une trompette en ut doit être envisagé (environ 1 900 €). Les instruments d'occasion se revendent très bien ;
- d'un pupitre ;
- d'un métronome ;
- de méthodes, de recueils (environ 35 € par an) et d'études dès le cycle II (environ 50 €).

Il lui sera demandé...

- d'assister au cours de formation musicale, d'instrument et de pratique collective ;
- de travailler quotidiennement :
 - 20 min en 1^{ère} année du cycle I
 - 30 min à partir de la 2^{ème} année du cycle I
 - 45 min à 1h en cycle II
 - 1h30 en cycle III
 - 3h ou plus à partir du cycle spécialisé

Il pourra...

- participer, dès les premières années, à des musiques d'ensemble : orchestre d'harmonie des jeunes, puis orchestre symphonique ;
- participer aux auditions.